



Bulletin Officiel

N° 5238 Jeudi 24 Novembre 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORCAGE POUR UNE DEUXIÈME PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

CAPITALEASE SEED FUND 2 2

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 » 3

COURBE DES TAUX

4

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

5-6

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « SANIMED »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE – STS -

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 30 SEPTEMBRE 2016

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORÇAGE POUR UNE DEUXIÈME PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

CAPITALEASE SEED FUND 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 22-2015 du 30 avril 2015

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée « Capitalease Seed Fund 2 » pour la deuxième période de souscription commencera le 25 novembre 2016 et se terminera le 24 novembre 2017.

Le nombre de parts émises au cours de cette deuxième période est fixé à 130 000 parts.
Le prix d'émission est égale à cent deux dinars (102 TND) par part émise, soit une somme d'émission globale qui s'élève à treize millions deux cents soixante mille dinars (13 260 000 TND).
Le montant minimum par souscription est fixé à cent mille dinars (100 000 TND).

Cette deuxième période de souscription sera clôturée par anticipation dès que le montant global des souscriptions atteindront quinze millions de dinars, ou, de toutes façons, au bout de cette deuxième période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« Amen Bank Subordonné 2016-1 »

Amen Bank porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 » de **50.000.000 DT** susceptible d'être porté à un montant maximal de **70.000.000 DT**, ouvertes au public le **21 Septembre 2016**, ont été clôturées le **21 Novembre 2016**, pour un montant de **70.000.000 DT**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 NOVEMBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	4,605%		1 000,255
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,624%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,654%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,743%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,773%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,785%	1 011,500
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,862%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017	4,886%		
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,959%	1 003,538
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,245%	1 004,320
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,307%	899,706
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,403%	1 001,734
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,761%	992,271
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,020%	982,281
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,116%	986,762
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,532%	977,031
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,624%	1 011,741
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,724%	947,724
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,983%	950,239
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"	7,175%		937,649
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,193%	935,035
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,211%	931,995
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,352%		930,757
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,416%	923,423
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,578%		933,960

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	163,769	163,787		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	110,673	110,685		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,849	94,859		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,583	14,585		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	106,622	106,633		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,496	1,497		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	105,229	105,305		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	40,013	40,017		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	54,226	54,230		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	131,922	131,850		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	490,701	490,640		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	118,339	118,296		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	128,111	127,808		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	138,791	138,876		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	121,590	121,851		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	97,246	96,986		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	146,939	146,893		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,982	94,819		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	96,402	96,247		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	142,466	142,212		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	124,915	124,643		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	97,153	97,266		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,462	101,222		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,214	19,147		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 549,169	1 550,301		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,017	2 218,595		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	122,928	122,049		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,113	110,968		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	144,312	144,717		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	152,936	153,470		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,503	15,596		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 211,857	5 220,848		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 089,069	5 105,616		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,476	2,479		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,165	2,168		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,214	1,218		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,090	1,091		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,085	1,085		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,089	1,089		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	108,446	109,212		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	8,898	En liquidation	En liquidation		
45 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	104,040	En liquidation	En liquidation		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,983	118,962		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	108,073	108,084
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	103,178	103,189
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	105,162	105,174
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	102,232	102,244
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	103,815	103,828
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	107,070	107,081
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	104,340	104,353
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,982	101,991
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	104,291	104,300
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	102,219	102,230
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	104,191	104,202
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	103,248	103,260
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	106,364	106,375
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	104,771	104,781
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	103,231	103,241
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	102,259	102,270
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	104,155	104,165
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	102,370	102,383
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	103,495	103,506
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	105,186	105,196
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	102,517	102,530
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,970	102,982
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	104,749	104,759
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	102,316	102,327

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,538	10,539
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	102,979	102,990
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	103,364	103,376
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	104,608	104,621
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,471	10,472
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,485	57,348
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	129,232	129,188
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 372,770	1 372,727
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,822	113,763
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,880	109,748
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,118	98,019
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	17,107	17,098
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	275,876	275,239
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,411	29,434
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 345,724	2 342,441
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	72,092	72,215
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,737	54,758
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,580	102,512
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,730	85,648
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,870	10,863
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,619	11,599
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,022	14,031
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,316	12,285
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,750	12,747
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,442	11,439
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	143,078	142,978
97	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	139,353	139,258
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,342	9,349
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	101,144	101,257
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	81,538	81,406
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,546	81,425
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	99,016	98,920
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,299	94,322
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,954	103,116
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	116,184	116,051
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	104,526	104,123
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	139,559	140,295
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	103,916	104,183
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	103,813	104,684
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	198,463	200,240
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	180,054	181,351
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	156,111	156,428
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	21,373	21,744
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,793	146,491
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	123,337	124,139
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 951,058	9 025,854
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,263	8,259
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	87,322	88,642
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	994,982	1003,209
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5189,076	5202,859
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5010,365	5028,967
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	113,856	113,406
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,018	9,013
124	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 161,590	10 164,363

* FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « SANIMED »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa à la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société « SANIMED ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « SANIMED » a pris les engagements suivants :

- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « SANIMED » acquises dans le cadre de l'OPF.

Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions « SANIMED » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Renforcer sa structure d'audit interne par des moyens humains ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing.

Aussi, l'actionnaire de référence AB Corporation de la société « SANIMED » s'engage, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence AB Corporation de la société « SANIMED », détenant actuellement 60,36% du capital de la société, s'est engagé à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SANIMED » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/08/2016, son accord de principe quant à l'admission des actions de SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 12 400 000 actions de nominal un (1) dinar chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- ✓ Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
- ✓ Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

De plus, le conseil de la Bourse a recommandé d'insérer dans le prospectus, les intentions de l'ATD-SICAR quant à une éventuelle cession de sa participation dans le capital de SANIMED et d'en préciser, le cas échéant, les conditions de sortie.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse A.F.C. a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SANIMED se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de **4,560** DT l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/12/2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13/05/2016 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société SANIMED et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SANIMED réunie le 15/08/2016 a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 3 760 000 DT pour le porter de 8 640 000 DT à 12 400 000 DT et ce par la création et l'émission de 3 760 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 4,560 DT l'action soit 1 DT de nominal et 3,560 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/08/2016, a décidé, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital décidée, de limiter le montant de l'augmentation du capital social au montant des souscriptions à condition que

celui-ci atteigne au moins les trois quart (3/4) du montant décidé de l'augmentation du capital.

La même Assemblée a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la libération et généralement de prendre toutes les mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réunit le 15/08/2016 a fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er Janvier 2016.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15/08/2016 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de Capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital, au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'émission se fera par le moyen d' :

- **Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 376 000 actions nouvelles**, représentant 10% de l'offre globale, 16,67% de l'offre au public et 3,03% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la BVMT.
- **Un Placement Global de 1 880 000 actions nouvelles**, représentant 50% de l'offre globale, 83,33% de l'offre au public et 15,16% du capital social de la société après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels ou autres qu'institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

- **Un Placement Privé de 1 504 000 actions** représentant 40% de l'émission globale et 12,13% du capital social de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- ✓ **Quelque soit le porteur des titres,**
- ✓ **Après information préalable du CMF,**
- ✓ **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax - Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

La société est soumise aux dispositions du Code d'Incitation aux Investissements* promulgué par la loi 93-120 du 27 décembre 1993.

Date de constitution : 27 Avril 1998

Capital social :

Le capital social de SANIMED s'élève à 8 640 000 dinars divisé en 8 640 000 actions ordinaires de nominal un (1) dinar entièrement libérées

Objet social : La société a pour objet la fabrication des matériaux de construction et principalement les articles sanitaires de tous genres ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social ou pouvant en favoriser son développement, et toutes autres opérations permettant directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif de la société ou à son élargissement et son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/12/2016 au 16/12/2016 inclus.**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **05/12/2016** Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/12/2016 inclus.**

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016.**

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action SANIMED, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 4,560 DT aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global et pour le Placement Privé.

*Les dispositions du code d'Incitation aux Investissement demeurent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2017, de la nouvelle loi sur l'investissement promulguée le 30 septembre 2016.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société SANIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande de souscription. En cas de satisfaction partielle des demandes de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions SANIMED dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement Chef de file, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription des actions de la société SANIMED exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse AFC et MAXULA BOURSE sont seuls habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de SANIMED exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° **01 700 0221192005754 64** ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de 3 760 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital représentant 30,32% du capital après la réalisation de l'augmentation.

Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **376 000 nouvelles actions** à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie.

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'offre
Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 62 000 actions pour les non institutionnels et 376 000 actions pour les institutionnels.	376 000	1 714 560	3,03%	10,00%

Les 376 000 actions offertes dans le cadre de l'OPF seront réservées aux Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 500 actions et au maximum :

- 62 000 actions pour les non institutionnels soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation ;
- 376 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et au Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs :

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physique majeurs tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieure à 500 actions, ni supérieur à :

- 62 000 actions pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation ;
- 376 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demande de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modalité de satisfaction des demandes de souscriptions :

Les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera reparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 62 000 actions pour les non Institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **1 880 000 actions nouvelles**, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit 15,16% du capital après réalisation de l'augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels⁽¹⁾ ou autres qu'institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **54 824 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 000 DT** ni supérieur à **620 000 actions** pour les institutionnels et à **62 000 actions** pour les non institutionnels.

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et sera centralisé par l'AFC, intermédiaire en bourse.

Placement Privé

Dans le cadre du Placement Privé, **1 504 000 actions nouvelles** représentant **12,13%** du capital de la société après augmentation seront offertes.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Transmission des demandes de souscriptions et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscriptions reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file AFC intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société AFC intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse Co-introducteur, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite favorable (souscription au moins des 3/4 de l'augmentation de capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (souscription au moins des 3/4 de l'augmentation de capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en Bourse, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire en Bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 11/10/2016, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société SANIMED le code ISIN : **TN0007730013** et aux actions nouvelles le code ISIN : **TN0007730021**.

La société SANIMED s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'AFC intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Avantage fiscal dans le cadre d'une société qui adhère à un Programme de Mise à Niveau: le Décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011 a porté sur l'adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec le champ d'intervention des sociétés d'investissement à capital risque SICAR et des fonds communs de placement à risque FCPR, notamment dans le cas de la souscription dans des actions nouvellement émises par des entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

C'est le cas de SANIMED qui adhère à son deuxième programme de mise à niveau, le comité de pilotage du programme de mise à niveau COPIL a décidé lors de sa réunion du 29 avril 2016 l'attribution d'une prime de mise à niveau de 975 000 dinars.

11- Listing sponsor

La société AFC, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société SANIMED pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SANIMED sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SANIMED doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marche Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

L'actionnaire de référence AB-CORPORATION s'est engagé à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de SANIMED et qui se présente comme suit:

-Une somme en numéraire de 800 000 DT

-Un total de 176 000 actions.

Ce contrat a été confié à MAXULA Bourse, intermédiaire en bourse.

13- Régulation du cours boursier

L'actionnaire de référence AB Corporation de la société SANIMED s'engage, après l'introduction de la société en bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse MAXULA Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N°16-0948 du 18 Novembre 2016 et du document de référence « SANIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 18 novembre 2016 sous le N°16-006.

La note d'opération et le document de référence « SANIMED 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SANIMED », de l'AFC, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES », le déclassement de « MAC EXCELLENCE FCP », « ATTIJARI FCP HARMONIE » et « ATTIJARI FCP SERENITE » et le retrait d'agrément des Fonds « FCPR TUNISAIR » et « FCPR ELFOULADH », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61. STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
62. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La société STS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co- commissaires aux comptes : **Mr Walid AMOR et Mr Anis SMAOUI.**

Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
		Retraité	Publié
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	102 183	95 723	95 723
Moins: Amortissements	(96 975)	(95 723)	(95 723)
	5 208	-	-
Immobilisations corporelles	74 598 128	73 318 699	73 318 699
Moins: Amortissements	(70 193 008)	(69 125 393)	(69 125 393)
	4 405 120	4 193 306	4 193 306
Participations et créances liées à des participations	379 900	430 680	430 680
Moins: provisions Participations	(235 730)	(286 510)	(286 510)
	144 170	144 170	144 170
Autres Immobilisations financières	87 120	57 755	57 755
Moins: provisions	(2 000)	(2 000)	(2 000)
	85 120	55 755	55 755
Autres actifs non courants	-	-	-
	-	-	-
Total des actifs non courants	4 393 231	4 393 231	4 393 231
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6 948 074	6 340 302	6 340 302
Moins: Provisions	(2 322 416)	(2 322 416)	(2 322 416)
	4 625 658	4 017 886	4 017 886
Clients et comptes rattachés	21 238 033	25 695 388	12 542 017
Moins: Provisions	(251 613)	(251 613)	(251 613)
	20 986 420	25 443 775	12 290 404
Autres actifs courants	655 909	1 419 246	1 419 246
Moins: Provisions	(71 285)	(71 285)	(71 285)
	584 624	1 347 961	1 347 961
Liquidités et équivalents de liquidités	5 181 593	645 888	645 888
Total des actifs courants	31 378 295	31 437 763	18 302 139
TOTAL DES ACTIFS	36 017 912	35 830 994	22 695 370

Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
		Retraité	Publié
CAPITAUX PROPRES			
Capital	3 400 000	3 400 000	3 400 000
Réserves	628 469	790 824	790 824
Autres capitaux propres	20 952 103	20 952 975	20 952 975
Résultats reportés	(37 968 053)	(38 128 699)	(46 680 030)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(12 987 480)	(12 984 900)	(21 536 231)
Résultat de l'exercice	604 863	160 647	(4 423 646)
Total des capitaux propres	(12 382 617)	(12 824 253)	(25 959 877)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts et dettes assimilées	18 853 462	21 377 393	21 377 393
Provisions pour risques et charges	45 000	26 317	26 317
Total des passifs non courants	18 898 462	21 403 710	21 403 710
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12 463 825	11 111 282	11 111 282
Autres passifs courants	3 609 516	3 920 693	3 920 693
Concours bancaires et autres passifs financiers	13 428 726	12 219 562	12 219 562
Total des passifs courants	29 502 067	27 251 537	27 251 537
Total des passifs	48 400 529	48 655 247	48 655 247
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	36 017 912	35 830 994	22 695 370

Etat de résultat
(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> Retraité	<u>31/12/2013</u> Publié
Produits d'exploitation			
Revenus	27 087 582	24 686 147	20 092 667
Autres produits d'exploitation	99 242	29 839	29 839
Total des produits d'exploitation	<u>27 186 825</u>	<u>24 715 986</u>	<u>20 122 506</u>
Charges d'exploitation			
Variations des stocks de produits finis et encours	44 678	(129 325)	(129 325)
Achats consommés	14 905 724	12 655 704	12 655 704
Charges de personnel	7 038 919	8 010 424	8 010 424
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 207 734	1 734 665	1 734 665
Autres charges d'exploitation	1 418 266	1 187 277	1 187 277
Total des charges d'exploitation	<u>24 615 321</u>	<u>23 458 745</u>	<u>23 458 745</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 571 504</u>	<u>1 257 241</u>	<u>(3 336 239)</u>
Charges financières nettes	(2 302 172)	(1 909 892)	(1 909 892)
Produits des placements	184 987	57 439	57 439
Autres gains ordinaires	208 296	803 753	803 753
Autres pertes ordinaires	(9 526)	(4 104)	(4 104)
<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>653 089</u>	<u>204 437</u>	<u>(4 389 043)</u>
Impôt sur les bénéfices	(48 226)	(43 790)	(34 603)
Résultat net de l'exercice	604 863	160 647	(4 423 646)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)	13 135 623	8 551 331	-
Résultat après modification comptables	13 740 486	8 711 978	(4 423 646)

Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en dinars)

(modèle de référence)	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<hr/>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
<hr/>		
Encaissements reçus des clients	30 805 918	16 107 986
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(21 953 787)	(18 823 512)
Intérêts payés	(1 277 819)	(1 300 734)
Autres flux d'exploitation	(4 215 210)	(206 068)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<u>3 062 102</u>	<u>(4 222 328)</u>
<hr/>		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
<hr/>		
Décassements sur acquisitions d'immobilisations	(743 729)	(444 909)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	-	5 828
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	(29 365)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>(773 094)</u>	<u>(439 081)</u>
<hr/>		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
<hr/>		
Dividendes encaissés	-	18 916
Encaissements provenant des emprunts	2 226 000	7 538 000
Remboursements d'emprunt	(3 129 869)	(6 962 657)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>(903 869)</u>	<u>594 259</u>
Variation de trésorerie	1 385 138	(4 067 150)
Trésorerie au début de l'exercice	(2 186 431)	1 880 719
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>(801 293)</u>	<u>(2 186 431)</u>

NOTE N°01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 D en 1963 et à 3 400 000 D en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2014

a- lors de la réunion de travail interministériel du 16 juin 2016, (Ministère du Commerce & Ministère de l'Industrie), il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre à 160 D la tonne au lieu du montant provisoire de 130 D la tonne définie initialement lors d'un accord daté du 17 avril 2014, et ce, avec un effet rétroactif qui touche les quantités raffinées au cours des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Cette correction à la hausse est justifiée par le niveau des coûts engagés dans le processus de raffinage qui dépassait selon une étude réalisée par un bureau d'étude externe, le montant de la prime provisoire initialement fixée à 130 D la tonne.

Cette décision a eu pour effet, l'augmentation du chiffre d'affaires initialement facturé par la Société Tunisienne du Sucre (STS) à l'Office du Commerce Tunisien (OCT), au cours des exercices comptables 2011, 2012, 2013 et 2014, pour un montant global de 18 161 961 D, et par conséquent l'augmentation de la créance due par l'OCT à la STS d'égal montant. Le détail de ce montant se présente comme suit :

Année	Impact sur le résultat après modification de la prime
2011	4 281 900
2012	4 278 000
2013	4 593 471
2014	5 008 590
Impact global	18 161 961

La correction du chiffre d'affaires des exercices 2011, 2012 et 2013, qui s'élève à 13 136 623 D a été constatée en résultats reportés conformément à la NCT n° 11, et par conséquent les états financiers de l'exercice 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

b- Un résultat bénéficiaire de l'ordre de 604 863 D contre un résultat bénéficiaire de 160 647 D au titre de l'exercice 2013 après retraitement des revenus, soit une augmentation de 444 216 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :

- ✓ L'augmentation des revenus de 2 401 435 D.
- ✓ La baisse des charges de personnel de 971 505 D.
- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à 12 382 617 D.
- L'exercice 2014 est également marqué par le déblocage au profit de la société des crédits :
 - ✓ Crédit du Banque de l'Habitat : Pour un montant de 233 000 D remboursable sur 8 ans.
 - ✓ Crédit auprès du Moderne Leasing, pour 120 000 D sur 36 mois, destiné à financer ses investissements.
 - ✓ D'autre part et afin d'alléger la pression sur sa trésorerie la STS a conclus des actes de consolidation de ses dettes avec La BNA : montant du crédit égal à 1 993 000 D remboursable sur 7 ans.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- *Immobilisations*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

• Constructions	5%
• Matériels de transport	20 %
• Matériels d'exploitation	15 %
• Installations générales, agencements et aménagements	15%
• Equipements de bureau	20 %
• Matériels informatiques	33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

Les stocks des sous-produits (mélasse) sont évalués à la valeur de réalisation nette.

NOTES RELATIVES AU BILAN

-

Note 03 : Immobilisations corporelles

	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	3 828 072	3 655 002
- Pièces de rechange spécifiques	2 135 664	2 137 435
- Matériels d'exploitation	63 068 698	62 289 557
- Matériels de transport	1 035 805	1 035 805
- Mobiliers et matériels de bureau	918 881	880 803
- Immobilisations en cours	244 821	73 911
- Immobilisations à statut juridique particulier	312 301	192 300
Total	74 598 128	73 318 699

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
- Titres de participations	379 900	430 680
- Provisions pour dépréciation des participations	(235 730)	(286 510)
Total	144 170	144 170

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2014 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Immobilisations financières

	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
- Prêts au personnel	83 120	55 755
- Dépôts et cautionnements versés	4 000	2 000
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
Total	85 120	55 755

Note 06 : Stocks

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Matières premières	-	-	-	-
- Matières consommables et pièces	6 518 952	2 251 681	4 267 271	3 675 748
- Emballages	212 318	-	212 318	151 391
- Marchandises agricoles	116 751	70 735	46 016	46 016
- Produits finis	100 053	-	100 053	144 731
Total	6 948 074	2 322 416	4 625 658	4 017 886

Note 07 : Clients et comptes rattachés

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31/12/2013 Retraité</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Clients ordinaires	20 986 420	25 443 775	12 290 404
- Clients douteux	251 613	251 613	251 613
- Moins : Provisions	(251 613)	(251 613)	(251 613)
Total	20 986 420	25 443 775	12 290 404

Note 08 : Autres actifs courants

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31/12/2013 Retraité</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Personnel - Avances et acomptes	274 757	278 929	278 929
- Moins : Provisions	(9 154)	(9 154)	(9 154)
- Fournisseurs -avances et acomptes	47 392	797 546	797 545
- Moins : Provisions	(26 934)	(26 934)	(26 934)
- Etat - Impôts et taxes	159 571	132 951	150 697
- Charges constatées d'avance	31 461	96 151	96 151
- Débiteurs divers	111 227	47 921	47 921
- Moins : Provisions	(31 203)	(31 203)	(31 203)
- Comptes d'attente	30 577	29 011	29 011
- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	924	18 991	18 991
Total	584 624	1 330 215	1 347 960

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	4 000 000	500 000
- Compte de trésor	182	182
- Banques	1 181 109	143 079
- Caisses	302	2 627
Total	5 181 593	645 888

Note 10 : Capitaux propres

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31/12/2013 Retraité</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000	3 400 000
- Réserves	628 469	790 825	790 825
- Résultats reportés	(52 790 905)	(48 367 257)	(48 367 257)
- Modification comptables	14 822 851	10 238 558	1 687 227
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	6 976	7 848	7 848
- Résultat de l'exercice	-	160 647	(4 423 646)
Total	(12 987 481)	(12 824 253)	(25 959 875)

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

		<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Crédit BH 2007		-	-
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	11-1	350 200	419 361
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	11-1	180 917	209 962
- Crédit BH 2014		192 396	-
- Crédit STB		-	33 571
- Crédit STB 2012	11-2	6 666 667	8 333 333
- Crédit BNA		1 660 836	374 920
- Crédit AB 2010		3 085 046	3 426 203
- Crédit B.SUD 2006		-	-
- Crédit Attijari 2013	11-3	1 923 600	2 314 800
- Crédit BIAT 2010		-	-
- Crédit BIAT 2013	11-3	2 317 177	2 534 464
- Crédit Etat		150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2011	11-4	1 500 000	2 500 000
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-5	780 000	1 040 000
- Dettes BEST LEASE 2012		-	40 779
- Dettes MODERNE LEASE 2014		46 624	
Total		18 853 462	21 377 393

11-1 Crédit BH 2013

-
-

1ère tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'interêts : 6,61%

Delai de remboursement : 7 ans

2ème tranche

Montant de crédit : 237 000

Date : 01 Novembre 2013

Taux d'interêts : 7,22%

Delai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

-

La STS a obtenu un credit auprès de la STB ayant les caractéristiques suivantes:

Montant total: 10 000 000

Date de conclusion du contrat: 6 décembre 2012

Durée de remboursement: 7 ans

Surretés accordées: garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

-
-

Durant l'exercice 2013, la STS a conclue des contrats de rééchlonnement de ses crédits la BIAT et ATTIJARI BANK

qui demeurent impayés au 31/12/2012 avec les conditions suivantes:

Crédit BIAT

-
Montant de crédit 2 765 000

Date 24/10/2013

Taux d'interêts 6,97%

Delai de remboursement 10 ans

Montant des interêts de rétarde abandonnés 362 000

Crédit ATTIJARI BANK

-
Montant de crédit 2 706 000

Date 16/12/2013

Taux d'interêts 6,25%

Delai de remboursement 7 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés 213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un crédit auprès du Ministère des Finances ayant les caractéristiques suivantes:

Montant total: 5 000 000
Date de conclusion du contrat: 6 décembre 2012
Date du premier remboursement: 1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit:

Montant total: 5 000 000
Echéances impayées (1 500 000)
reclassement 2013 (1 000 000)

2 500 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013

-
Durant l'exercice 2013, la STS a obtenu un crédit auprès du Ministère des Finances ayant les caractéristiques suivantes:

Objet : Finance du programme d'assainissement sociale
Montant total : 1 300 000
Date : 27-mai-13
Remboursement : 5 tranches

11-6 Crédit BNA 2014

-
La STS a conclu en 2014 un crédit de consolidation avec la BNA :

Objet Crédit de consolidation
Montant total 1 993 000
Date 01-oct-14
Taux d'intérêts 0,0742
Remboursement **7 ans**

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Fournisseurs d'exploitation	6 654 251	9 926 601
- Fournisseurs d'immobilisations	60 555	38 363
- Fournisseurs d'immobilisations retenues de garanties	76 901	38 755
- Fournisseurs effets à payer	5 455 449	966 241
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	216 669	180 077
Total	12 463 825	11 150 037

12-1 Fournisseurs d'exploitation

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- SNDP	3 759 288	5 774 113
- OCT	(4 793)	1 111 504
- SNCFT	612 834	612 834
- EDF & MAN	671 842	592 681
- CUBAZUGAR	368 741	325 294
- FCS	-	242 444
- Fournisseurs divers étrangers	60 065	74 055
- ATCE	210 545	210 545
- Assurance STAR	17 762	125 474
- SONEDE	99 972	189 460
- S.T.E.G.	28 618	42 660
- COFISAC	35 626	35 626
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	2 198	24 367
- GCI	2 922	-
- Fournisseurs divers	754 944	531 857
Total	- 6 654 251	9 926 601

12-2 Fournisseurs effets à payer

		<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
	-		
	-		
- SNDP		4 840 103	-
- SIS		203 913	-
- IRAM		144 828	
- STAR		122 041	83 279
- SOCABS		48 746	-
- FCS		45 281	153 411
- SCPCI		29 659	42 431
- COTUSAL		20 187	35 074
- EL ARBI		691	
- Fathalli Khemais		-	21 511
- TRADETEK		-	575 324
- EMA KAMMOUN		-	55 211
Total		5 455 449	966 241

Note 13 : Autres passifs courants

		<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
	-		
Personnel et comptes rattachés		406 321	164 997
Etat - Impôts et taxes à payer	13- 1	1 104 605	1 908 734
Organismes sociaux et créiteurs divers	13- 2	390 035	403 309
Actionnaires - dividendes à payer		147 772	147 772
Charges à payer	13- 3	1 537 796	1 277 559
Produits constatés d'avance		10 417	6 250
Comptes d'attente passif		12 570	12 072
Total		3 609 516	3 920 693

13-1 Etat - Impôts et taxes à payer

		<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
	-		
	-		
- Etat Droits de Douanes		838 541	1 574 474
- Etat Ristournes TFP		111 732	91 346
- Etat- impôts retenues sur salaires		95 742	104 313
- Etat retenues sur honoraires		45 582	125 205
- Etat TFP		6 504	6 698
- Etat FOPROLOS		6 504	6 698
Total		1 104 605	1 908 734

13-2 Organismes sociaux et créditeurs divers

	<u>31 décembre 2014</u>
- CNSS	365 328
- Créditeurs divers	21 983
- CAVIS	2 724
Total	390 035

13-3 Charges à payer

	<u>31 décembre 2014</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit	1 057 353
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	287 675
- Agios bancaires quatrième trimestre 2014	71 914
- Pénalités de retard	68 193
- Jetons de présence	52 250
- Honoraires d'expertise judiciaire	320
- Frais de visite et entretien 2014	91
Total	1 537 796

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants 14-1	4 397 429	4 594 542
- Intérêts courus	1 377 324	1 018 312
- Emprunts Echus et Impayés 14-2	5 671 086	3 774 389
- Découverts bancaires	1 982 886	2 832 319
Total	13 428 726	12 219 562

14-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Ministère des Finances 1	1 000 000	1 000 000
- Ministère des Finances 2	260 000	260 000
- Attijari Bank	391 200	391 200
- BIAT	217 287	202 504
- BH 1 TR	69 161	64 772
- BH 2 1TR	27 550	131 139
- BH2 2TR	29 044	27 038
- BNA	284 712	409 020
- Amen Bank	341 157	320 592
- Best Lease	40 779	54 467
- STB 1	14 286	28 571
- STB 2	12 143	24 286
- STB 3	7 143	14 286
- STB 4	1 666 667	1 666 667
- Moderne Lease 2014	36 300	-
Total	4 397 429	4 594 542

14-2 Emprunts Echus et Impayés

	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>	<u>31 décembre</u> <u>2013</u>
- STB financement de stock	736 009	736 009
- BNA	-	1 056 635
- Ministère des FINANCES	2 500 000	1 500 000
- Public (crédit acheteur)	246 483	246 745
- STB 1	100 000	100 000
- STB 2	109 286	85 000
- STB 3	52 641	50 000
- STB 2012	1 666 667	-
- Crédit TGT 2013	260 000	-
Total	5 671 086	3 774 389

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

- Note 15 : Revenus

	<u>2 014</u>	<u>2013 Retraité</u>	<u>2 013</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	26 712 500	24 498 521	19 905 041
- Transport et autres services	-	4 800	4 800
- Vente chaux	209	0	0
- Vente déchets	1 960	0	0
- Vente paille	-	1 295	1 295
- Vente blé	-	9 017	9 017
- Autres locations	147 576	127 916	127 916
- Autres prestations de services	225 337	44 598	44 598
Total	27 087 582	24 686 147	20 092 667

Note 16 : Autres produits d'exploitation

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Autres produits	84 242	14 145
- Location immeuble	15 000	15 000
- Location voie ferrée	0	694
Total	99 242	29 839

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Matières consommables	13 019 950	10 225 715
- Sacs des papiers	1 314 201	964 660
- Variations des stocks	-652 450	523 132
- Eau et Électricité	1 294 718	1 038 801
- Divers autres achats	63 128	17 593
- Transferts de charges sur achats consommés	-133 823	-114 197
Total	14 905 724	12 655 704

Note 18 : Charges de personnel

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Salaires	1 034 268	1 234 407
- Appointements	577 508	683 325
- Heures supplémentaires	130 658	103 669
- Heures de nuit	239 769	247 263
- Avantages en nature	67 832	68 062
- Primes et indemnités	2 918 222	3 489 769
- Cotisations et autres charges sociales	903 272	1 076 580
- Assurance groupe	248 478	228 247
- Habillement	60 605	67 367
- Congés payés	23 025	17 841
- Reprise sur augmentation salaires	-	-226 180
- Formation du personnel	21 904	12 253
- Indemnités de préavis	-	71 102
- Indemnités de licenciement	883 117	1 020 723
- Transfert des charges	-69 739	-84 004
Total	7 038 919	8 010 424

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Amortissement des immobilisations incorporelles	1 189 051	1 694 174
- Provisions pour risques et charges	45 000	26 317
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	817
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	23 090
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	-26 317	-9 733
Total	1 207 734	1 734 665

Note 20 : Autres charges d'exploitation

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Entretiens et réparations	342 662	264 517
- Prime d'assurances	559 925	275 635
- Loyers	23 665	22 872
- Etudes et recherches	11 384	6 680
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	82 891	70 264
- Publicité, publication et relations publiques	62 349	68 893
- Transports	24 476	12 940
- Missions et réceptions	2 520	7 745
- Frais postaux	31 556	24 344
- Services bancaires	20 376	104 048
- Dons et subventions	47 500	63 600
- Jetons de présence	17 625	17 625
- Autres charges diverses ordinaires	2 273	15 392
- Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	69 310	92 698
- Impôts et taxes	119 755	140 218
- Transferts des charges	-	-194
Total	1 418 266	1 187 277

Note 21 : Charges financières nettes

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 557 592	1 190 521
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	271 429	289 459
- Intérêts des autres dettes	395 687	357 136
- Revenus des autres créances	-6 527	-5 898
- Pertes de change	124 469	79 591
- Gains de change	-330	-
- Produits financiers liés à une modification comptable	-40 149	-916
Total	2 302 172	1 909 893

Note 22 : Autres gains ordinaires

	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
- Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	208 296	388 363
-Abandon des interets de retard sur emprunt Attijari Bank	-	86 834
-Abandon des interets de retard sur emprunt Attijari BIAT	-	186 944
-Réprise sur agios débiteurs prélevés à tort par Attijari Bank	-	135 784
- Produits nets sur cessions des immobilisations	-	5 828
Total	208 296	803 753

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	117 009	187 382
- Services bancaires et assimilés	20 400	170 916
- Jetons de présence payés	15 000	1 125
- Subventions accordées	47 500	63 600
- Impôts et taxes versés	134 416	140 218
- Autres charges	11 768	15 392
- Autres produits	-130 883	-372 565
Total	215 210	206 068

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations, incorporelles et corporelles, s'élevent à 743729DT et correspondent principalement :

- à l'acquisition du matériel d'exploitation 294 061 DT.
- à l'aménagement du matériel et outillage: 218 560 DT.
- à l'aménagement du construction Béja : 173 071 DT.
- Moderne Leasing : financement de l'acquisition des matériels : 13500 DT.
- Divers fournisseurs : Acquisition matériels industriels et mobiliers et matériels de bureau : 44 537 DT.

Note 25 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations, financières, s'élèvent à 29 365DT. Elles concernent:

- Les prêts aux personnels : 27 365 DT
- Des Cautionnement versés : 2 000 DT

Note 26 : Encaissements provenant des emprunts

Les encaissements provenant des emprunts s'élevent à 353 000DT . Elles correspondent aux :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- BH 2013 : 1ère tranche	-	530 000
- BH 2013 : 2 ème tranche	-	237 000
- Attij bank	-	2 706 000
- BIAT	-	2 765 000
- Ministère des Finances 2013	-	1 300 000
- BH 2014	233 000	-
- CREDIT BNA REECHELONNEMENT 2014	1 993 000	-
Total	2 226 000	7 538 000

Note 27 : Remboursements des emprunts

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Attijari Bank	391 200	3 067 672
- Amen Bank	320 592	0
- BH 2007	131 139	504 625
- BNA 2011	1 840 575	33 571
- BNA 2014	47 452	
- BH 2013 1ère TRANCHE	64 772	45 867
- BH 2013 2 ème TRANCHE	27 039	0
- BH 2014	13 053	0
- AB 2012	0	300 583
- BIAT 2010	0	2 927 839
- BIAT 2013	202 504	28 033
- Crédit trésor 2011	0	0
- Crédit trésor 2013	0	0
- BESTE LEASE	48 707	54 467
- MODERNE LEASE	42 836	0
Total	3 129 869	6 962 657

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2013	Entrées	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotations	Régularisations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Logiciels	95 723	6 459	-	102 183	95 723	1 251	-	96 975	5 208	-
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326	-	-	3 042 326	2 744 524	39 717	-	2 784 240	258 086	297 802
A.A.I. Construction	3 655 002	173 071	-	3 828 072	3 551 675	50 685	-	3 602 360	225 713	103 327
Matériels d'exploitation	62 481 857	899 142	-	63 380 999	58 918 827	939 529	-	59 858 356	3 522 643	3 563 029
Pièces de rechange spécifiques	2 137 435	-	1 772	2 135 664	2 038 128	385	-	2 038 513	97 151	99 307
Matériels de transport	1 035 805	-	-	1 035 805	1 025 937	8 577	-	1 034 514	1 291	9 867
Mobiliers et matériels de bureau	880 803	38 078	-	918 881	846 301	28 725	-	875 026	43 855	34 502
Immobilisations en cours	73 911	170 910	-	244 821	-	-	-	-	244 821	73 912
Total	73 414 422	1 287 660	1 772	74 700 311	69 221 115	1 068 868	0	70 289 982	4 410 328	4 193 306

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars)

Produits 2014		SOLDES		31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2013
Revenus et autres produits d'exploitation	27 186 825					
Production stockée	-44 678					
Total	27 142 147	(0) Production		27 142 147	24 845 311	20 251 831
Production	Achats consommés	Marge sur coût matières		12 236 423	12 189 607	7 596 127
Marge sur coût matières	Autres charges externes	Valeur ajoutée brute		10 970 778	11 153 210	6 559 730
Valeur ajoutée brute	10 970 778	Impôts et taxes	152 621			
		Charges de personnel	7 038 919			
Total	Total	Exédent brut d'exploitation		3 779 238	2 991 906	-
		Exédent brut d'exploitation	-3 779 238			
Autres produits ordinaires	208 296	Autres charges ordinaires	9 526			
Produits de placement	184 987	Charges financières	2 302 172			
		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 207 734			
		Impôt sur le résultat des activités ordinaires	48 226			
Total	Total	Résultat des activités ordinaires		604 863	204 437	-
		Résultat positif des activités ordinaires	604 863			
Effets des modifications comptables	-	Effets des modifications comptables	-			-
Total	-	Total		604 863	160 647	-
		Résultat net après modifications comptables		604 863	160 647	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2014
BNA	1968	4 000	10,000	40 000,000	8 800	31 200,000
	1974	2 000	11,000	22 000,000	6 400	15 600,000
	1975	2 000	11,000	22 000,000	6 400	15 600,000
	-	13 697	10,000	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900,000	585	15 315,000
SOCELTA	1975	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
	1981	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
SODIS	1966-1968	700	10,000	7 000,000	-	7 000,000
	-	5 300	10,000	Attribution gratuite	-	-
CST	1979	175	100,000	17 500,000	17 500,000	-
	1980-1981	500	100,000	50 000,000	50 000,000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10,000	10 000,000	10 000,000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10,000	20 000,000	20 000,000	-
STIA	1995	28	5,000	140,000	140,000	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5,000	10 000,000	10 000,000	-
SAE PRESSE	1966	36	10,000	360,000	-	360,000
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10,000	5 000,000	5 000,000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10,000	60 000,000	905	59 095,000
Total				379 900,000	235 730,000	144 170,000

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA »

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de La Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 36 017 912 D, et un résultat bénéficiaire de 604 863 D, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2014 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes. Ils ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice précédent

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

7- Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note aux états financiers n° 1-2, lors de la réunion de travail interministériel du 16 juin 2016, (Ministère du Commerce & Ministère de l'Industrie), il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre à 160 D la tonne au lieu du montant provisoire de 130 D la tonne définie initialement lors d'un accord daté du 17 avril 2014, et ce, avec un effet rétroactif qui touche les quantités raffinées au cours des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Cette correction à la hausse est justifiée par le niveau des coûts engagés dans le processus de raffinage qui dépassait selon une étude réalisée par un bureau d'étude externe, le montant de la prime provisoire initialement fixée à 130 D la tonne.

Cette décision a eu pour effet, l'augmentation du chiffre d'affaires initialement facturé par la Société Tunisienne du Sucre (STS) à l'Office du Commerce Tunisien (OCT), au cours des exercices comptables 2011, 2012, 2013 et 2014, pour un montant global de 18 161 961 D, et par conséquent l'augmentation de la créance due par l'OCT à la STS d'égal montant. Le détail de ce montant se présente comme suit :

Année	Impact sur le résultat après modification de la prime
2011	4 281 900
2012	4 278 000
2013	4 593 471
2014	5 008 590
Impact global	18 161 961

La correction du chiffre d'affaires des exercices 2011, 2012 et 2013, qui s'élève à 13 136 623 D a été constatée en résultats reportés conformément à la NCT n°11, et par conséquent les états financiers de l'exercice 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Il est à signaler que la STS a envoyé courant le mois d'octobre 2016, à l'OCT les factures correspondantes au montant découlant de la correction de la prime de raffinage pour les exercices 2011 à 2014, soit 18 161 961 D, qui ne sont pas encore payés par l'OCT.

De notre part et dans le cadre de nos diligences d'audit, nous avons envoyé à la direction générale de l'OCT une lettre de confirmation du montant découlant de la correction de la prime de raffinage pour les quatre exercices 2011 à 2014, constaté en créances clients par la STS sur ses livres comptables. Cette lettre reste jusqu'à la date de rédaction de ce rapport sans aucune réponse.

8- Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2015 a décidé la continuation de l'exploitation sans pour autant procédé à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes. Il en découle que la dissolution judiciaire de la société peut être demandée par toute personne intéressée.

9- Contrairement à l'article 275 du même code, l'assemblée générale ordinaire ne s'est pas réunie courant l'exercice 2015 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2014 afin de contrôler les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives aux résultats.

10- Le rapprochement des données comptables avec les résultats de l'inventaire physique effectué en 2008, fait ressortir des équipements totalement amortis pour une valeur brute de 8 391 481 D, dont certains sont non exploités suite à l'abandon de l'activité de sucrerie et d'autres sont réformés. Et en l'absence d'un programme fixant leur sort, ces équipements demeurent, jusqu'à la date de préparation du présent rapport, inscrit à l'actif de la société

Vérifications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

12- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.

13- Nous avons procédé à l'examen des procédures, de contrôle interne, relatives au traitement de l'information, comptable, et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266, du Code des Sociétés Commerciales, que nous

n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 10 Novembre 2016
Les co-commissaires aux comptes

■P/Groupement ABS & FINACO

Walid AMOR

■P/ Cabinet ICCA

Anis SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA »**

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2014

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2014

Les anciennes conventions entrant dans le cadre de celles prévues par l'article 200 et produisant encore leurs effets ont été réalisées en 2012 et se détaille ainsi :

- 1- Un crédit accordé à la Société Tunisienne du Sucre par la Société Tunisienne de Banque « STB » d'un montant de 10 000 000 D remboursable sur cinq ans et ce grâce à l'obtention par la STS d'une garantie de l'Etat donnée en faveur de la Banque
- 2- D'un crédit leasing pour le financement d'un matériel, d'exploitation, s'élevant à 246 860 D. L'organisme prêteur a pu obtenir pour ce crédit la garantie solidaire du président directeur général de la société. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration, de la société en date du 28/03/2013.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n° 2014-12 du 10 janvier 2014, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique

Elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 3 310 D, soit un total annuel de 39 552 D
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence évaluée annuellement à 12 248 D

- Cotisation patronale CNSS : 9 492 D
- Cotisation patronale Assurance groupe : 716 D
- Cotisation patronale CAVIS : 1297 D

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit (en Dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	69 356 (*)	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	69 356	-

(*) La dotation annuelle aux amortissements s'élevant à 6 051 D et relative à la voiture de fonction du Président Directeur Général est intégrée dans ce montant.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Novembre 2016
Les co-commissaires aux comptes

■P/Groupement ABS & FINACO

Walid AMOR

■P/ Cabinet ICCA

Anis SMAOUI

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Septembre 2016, qui font apparaître un actif net de **11.250.621** Dinars pour un capital de **10.932.470** Dinars et une valeur liquidative égale à **103,781** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Septembre 2016 à **12.372.250** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **10.939.688** dinars, soit 88,42 % de valeurs mobilières et de **1.432.542** dinars soit 11,58 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 27 Octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed Ben MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2016	AU 30/09/2015	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 939 688	12 810 986	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		329 372	196 565	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		10 610 316	12 614 421	11 517 110
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 432 542	1 127 607	1 539 454
a - Placements monétaires		992 525	484 051	490 276
b - Disponibilités		440 017	643 556	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	5 987	619
a - Débiteurs divers		20	5 987	619
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		12 372 250	13 944 580	13 254 393
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.1.4	19 055	26 918	24 057
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.1.5	1 102 574	12 512	13 826
TOTAL PASSIF		1 121 629	39 430	37 883
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.6	10 932 470	13 477 889	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		318 151	427 261	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	77	73
b - Sommes distribuables de la période		318 118	427 184	527 210
ACTIF NET		11 250 621	13 905 150	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 372 250	13 944 580	13 254 393

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	127 326	382 711	164 387	525 628	677 440
a - Dividende		-	-	-	44 333	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 326	382 711	164 387	481 295	633 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	10 967	27 062	17 135	88 943	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		6 044	21 618	10 859	67 245	73 470
d - Intérêts sur comptes courants		-	521	1 102	6 454	6 454
e - Revenu des autres placements monétaires		4 923	4 923	5 174	15 244	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		138 293	409 773	181 522	614 571	772 607
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(19 056)	(60 895)	(26 906)	(86 741)	(110 798)
REVENU NET DES PLACEMENTS		119 237	348 878	154 616	527 830	661 809
CH 2 Autres charges	4.2.4	(14 963)	(25 535)	(5 572)	(21 026)	(26 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 274	323 343	149 044	506 804	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		17 678	(5 225)	(64 130)	(79 620)	(108 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		121 952	318 118	84 914	427 184	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17 678)	5 225	64 130	79 620	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(5 402)	(15 056)	(8 912)	(59 668)	(68 873)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 873)	24 244	14 051	(23 672)	(32 440)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 471	(39 099)	(22 348)	(33 798)	(33 844)
Frais de négociation de titres		-	(201)	(615)	(2 198)	(2 589)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		98 872	308 287	140 132	447 136	566 804

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	98 872	308 287	140 132	447 136	566 804
a - Résultat d'exploitation	104 274	323 343	149 044	506 804	635 677
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(7 873)	24 244	14 051	(23 672)	(32 440)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 471	(39 099)	(22 348)	(33 798)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	-	(201)	(615)	(2 198)	(2 589)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(443 009)	-	(556 410)	(556 410)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	708 240	(1 831 167)	(2 390 846)	(2 828 185)	(3 636 492)
a - Souscriptions	4 790 627	18 587 044	3 822 082	17 686 095	21 327 882
- Capital	4 633 300	17 717 200	3 682 600	16 867 900	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	40 079	163 586	40 186	219 359	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	117 249	706 258	99 296	598 836	729 715
b - Rachats	(4 082 387)	(20 418 211)	(6 212 928)	(20 514 280)	(24 964 374)
- Capital	(3 948 600)	(19 441 900)	(5 984 300)	(19 555 600)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(34 219)	(180 588)	(65 188)	(247 549)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(99 568)	(795 723)	(163 440)	(711 131)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	807 112	(1 965 889)	(2 250 714)	(2 937 459)	(3 626 098)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	10 443 509	13 216 510	16 155 864	16 842 609	16 842 609
b - en fin de période	11 250 621	11 250 621	13 905 150	13 905 150	13 216 510
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- en début de période	101 560	125 654	156 387	160 247	160 247
b - en fin de période	108 407	108 407	133 370	133 370	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	103,781	103,781	104,260	104,260	105,182
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,92%	2,66%	0,92%	2,69%	3,57%

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2- Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 10.939.688 dinars au 30 septembre 2016, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	114 290	119 342	0,96%
BTK 2012-1 B	500	28 573	29 835	0,24%
BTK 2012-1 B	8 000	457 160	477 368	3,86%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	819 316	6,62%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	173 322	1,40%
EO BTE 2009	100	3 000	3 006	0,02%
EO BTE 2009	4 900	145 530	145 822	1,18%
EO BTE 2009	100	3 000	3 006	0,02%
EO BTE 2011	5 500	330 000	339 548	2,74%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	204 144	1,65%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	204 144	1,65%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	123 701	1,00%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 561	0,25%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	247 706	2,00%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 000 000	1 008 986	8,16%
EO TL2011-3	6 000	120 000	123 775	1,00%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	407 333	3,29%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	407 333	3,29%
EO UIB 2009/1	1 000	65 000	65 633	0,53%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 563	0,05%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 563	0,05%
EO UIB 2009/1	870	56 550	57 101	0,46%
EO UIB 2009/1	6 000	390 000	393 800	3,18%
ES ATL 2008	2 000	80 000	80 491	0,65%
Total		5 364 103	5 478 400	44,28%

FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO I-P2	300	49 789	50 072	0,40%
FCC-BIAT CREDIMMO II-P3	300	184 871	186 018	1,50%
Total		234 660	236 091	1,91%
BTA *				
B0319	500	521 500	517 564	4,18%
B0319	100	104 330	103 526	0,84%
B0319	100	104 030	103 452	0,84%
B0319	290	295 887	298 741	2,41%
B0319	300	306 240	309 084	2,50%
B0319	300	306 390	309 125	2,50%
B0319	300	306 540	309 166	2,50%
B0319	300	306 690	309 207	2,50%
B0319	210	214 788	216 473	1,75%
B0319	80	78 464	81 221	0,66%
B0717	75	83 625	76 748	0,62%
B0717	1 500	1 585 500	1 535 130	12,41%
B0822	300	288 000	295 518	2,39%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	373 040	3,02%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 894	0,30%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 937	0,17%
Total		4 939 972	4 895 825	39,57%
Total obligations et valeurs assimilées		10 538 735	10 610 316	85,76%
TITRES OPCVM		256 935	329 372	2,66%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 184	123 935	123 935	1,00%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	205 437	1,66%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		10 795 670	10 939 688	88,42%

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.432.542 dinars au 30 septembre 2016, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		989 380	992 525	8.02%
CERTIFICAT DE DEPOT		486 043	487 897	3,94%
CD CIL 190J 14/03/17 (6,85%)	1	486 043	487 897	3,94%
PRISE EN PENSION *		503 337	504 628	4.08%
Créances sur pension livrée	485	503 337	503 337	4.07%
Intérêts courus sur créance sur pension livrée			1 291	0.01%
DISPONIBILITES		440 017	440 017	3,56%
TOTAL GÉNÉRAL		1 429 397	1 432 542	11,58%

* Il s'agit d'une prise en pension portant sur 485 BTA d'un montant de 503.337 dinars auprès d'Attijari Bank opérée en date du 09/09/2016 pour une durée de trente un jours avec un taux de 4,2%.

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 20 dinars contre 5.987 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	5 987	619
Total autres actifs	20	5987	619

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 19.055 dinars contre 26.918 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
Dépositaire	3 140	4 236	3 831
Gestionnaire	15 915	22 682	20 226
Total opérateurs créditeurs	19 055	26 918	24 057

4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 1.102.574 dinars contre 12.512 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
Impôts à payer	1028	1053	1048
Commissaire aux comptes	635	9 614	10 496
CMF (redevance & Publication)	2 172	1 805	2 235
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	529	28	34
Dette sur pension livrée*	1 096 094	-	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée*	2 104	-	-
Total	1 102 574	12 512	13 826

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

4.1.6. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant(en nominal)	12 565 400
Nombre de titres	125 654
Nombre d'actionnaires	881

Souscriptions réalisées

Montant(en nominal)	17 717 200
Nombre de titres émis	177 172
Nombre d'actionnaires nouveaux	99

Rachat effectués

Montant(en nominal)	19 441 900
Nombre de titres rachetés	194 419
Nombre d'actionnaires sortant	190

Capital au 30 septembre 2016

Montant(en nominal)	10 840 700
Nombre de titres	108 407
Nombre d'actionnaires	790

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Septembre 2016	10 840 700
Sommes non distribuables*	(32 058)
-Sommes non distribuables des exercices antérieurs	123 827
Capital au 30 Septembre 2016	10 932 470

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 244
Plus ou moins-values réalisée sur cession de titres	(39 099)
Frais de négociation de titres	(201)
Résultat non distribuable de la période :	(15 056)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	163 586
Régularisation des S.N.D sur rachats	(180 588)
Régularisation des S.N.D	(17 002)
Sommes non distribuables	(32 058)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :**4.2.1. Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 127.326 dinars contre 164.387 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	127 326	382 711	164 387	481 295	633 108
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	44 333	44 333
Total	127 326	382 711	164 387	525 628	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 10.967 dinars contre 17.135 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	6 044	21 619	10 859	67 245	73 470
Revenus des comptes de dépôt	-	521	1 102	6 454	6 454
Revenus des autres placements monétaires	4 923	4 923	5 174	15 244	15 244
Total	10 967	27 062	17 135	88 944	95 168

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.07.2016 jusqu'au 30.09.2016 ainsi que de la période allant du 01.01.2016 jusqu'au 30.09.2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée*	3 631	3 631	-	-	-
Intérêt couru et non échu sur créances sur pension livrée**	1 292	1 292	-	-	-
Revenus des comptes de placements	-	-	5 174	15 244	15 244
Revenus des autres placements monétaires	4 923	4 923	5 174	15 244	15 244

* Il s'agit d'une prise en pension portant sur 483 BTA d'un montant de 500.811 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 01.07.2016 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,35%.

** Il s'agit d'une prise en pension portant sur 485 BTA d'un montant de 503.337 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 09/09/2016 pour une durée de trente un jours avec un taux de 4,2%.

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 19.056 dinars contre 26.906 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	15 916	50 973	22 682	73 255	93 481
Rémunération du dépositaire	3 140	9 922	4 224	13 486	17 317
Total	19 056	60 895	26 906	86 741	110 798

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 14.963 dinars contre 5.572 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	2 698	8 639	3 844	12 416	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	880	2 620	882	6 473	7 355
Publicité et publications	328	1 061	479	963	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	54	72
Impôts et taxes	242	761	348	1 120	1 420
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	2 104	2 104	-	-	-
Intérêts couru et échu sur dette sur pension livrée**	8 694	10 296	-	-	-
Total	14 963	25 535	5 572	21 026	26 133

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

**Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;